

Guide à l'export

Fiche pratique

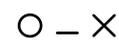
Importer des produits au et depuis le Royaume-Uni



Financé par
l'Union européenne

**BREXIT
ADJUSTMENT
RESERVE**

Table des matières

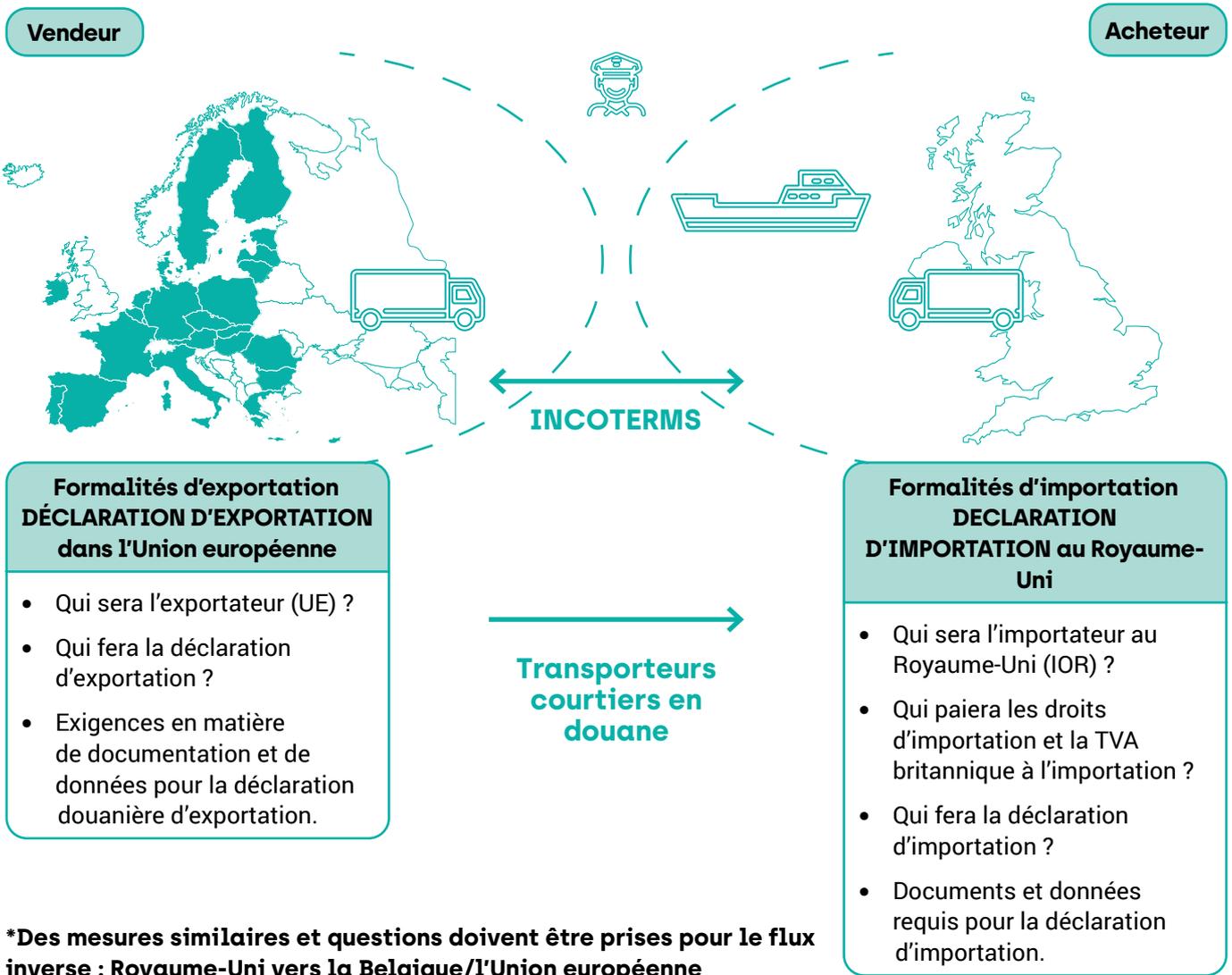


Résumé	3
Introduction	4
Formalités d'importations principales au Royaume-Uni	5
I. «GB» EORI	5
II. <i>UK VAT</i>	5
III. Connaître le Code HS et la valeur en douane de vos produits importés	6
IV. Origine européenne des produits	7
V. Procédures d'importation	10
VI. <i>UK Duty Deferment Account</i>	11
VII. Importance des Incoterms applicables entre acheteur et vendeur	12
Formalités d'importations principales en Belgique depuis le Royaume-Uni	14
I. BE (EU) EORI	14
II. Calcul et paiement des droits à l'importation et de la TVA	15
III. Importance des Incoterms applicables entre et vendeur	16
IV. Importance de l'origine britannique des produits	16



Résumé

Royaume-Uni – Union européenne : Les procédures douanières au moment de l'expédition*



À noter :

Les conditions de vente convenues entre les parties détermineront quelle partie du contrat devra agir en tant qu'exportateur officiel dans l'Union européenne ou en tant qu'importateur officiel au Royaume-Uni (ou vice-versa).

Afin de remplir le processus d'importation au Royaume-Uni, tous les importateurs qu'il s'agisse d'entreprises (en cas de B2B) ou de personnes privées (en cas de B2C ou C2C), doivent s'assurer qu'ils ont :

- GB EORI (excepté personne privée)
- UK VAT (excepté personne privée)
- UK commodity code
- Valeur en douane
- Origine des produits
- Désigner un agent/courtier en douane britannique ou avoir accès aux systèmes HMRC pour l'auto-déclaration.

Introduction

A compter du 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni est sorti du territoire douanier de l'Union européenne. En conséquence, les mouvements de biens en provenance et à destination du Royaume-Uni ne sont plus considérés comme des opérations intracommunautaires mais comme des importations et des exportations.

Quels sont les changements principaux depuis le Brexit ?

- Fin de la libre circulation des marchandises et des travailleurs entre l'Union européenne et le Royaume-Uni
- Mise en place d'une frontière douanière et par conséquent introduction de procédures et formalités au niveau des douanes
- Tout mouvement de produits en provenance de l'Union européenne vers le Royaume-Uni et vice-versa, ne sont plus soumis à la déclaration Intrastat, à l'exception des produits à destination et en provenance directes de l'Irlande du Nord
- Restrictions et licences d'importation et d'exportation pour certaines marchandises
- Le Royaume-Uni possède à présent sa propre série de code marchandise et tout produit importée au Royaume-Uni est sujet à des droits d'import spécifique dénommé « **UK Global Tariff** »
- Changement de code pays, les codes utilisés sur la déclaration en douane pour les exportations et importations avec le Royaume-Uni ont été modifiés. Il faut désormais utiliser le code « GB » pour les flux entre le territoire douanier de l'Union européenne et Royaume-Uni (**hors Irlande du Nord**)

La présente fiche a pour finalité d'accompagner à la préparation des formalités de dédouanement sur le territoire du Royaume-Uni ainsi qu'en Belgique.



Important : l'Irlande du

Nord reste économiquement liée à l'Union européenne en faisant partie du marché unique de l'Union européenne et politiquement liée au Royaume-Uni.

Formalités d'importations principales au Royaume-Uni

I. « GB » EORI

Si vous êtes responsable de la déclaration d'importation au Royaume-Uni, vous devez disposer d'un numéro unique **EORI « GB »**.

Le numéro EORI délivré au Royaume-Uni est requis pour les opérations douanières au Royaume-Uni lorsque l'opérateur, l'exportateur officiel (EoR) ou l'importateur officiel (IoR) est une entité légale. Cela comprends les déplacements entre : le Royaume-Uni (Angleterre, Écosse et Pays de Galles), les Îles Anglo-Normandes ou l'Île de Man et **tous** les pays tiers d'un point de vue britannique (y compris l'Union européenne).

Un GB EORI est nécessaire pour effectuer les formalités douanières au Royaume-Uni. Il est également possible d'obtenir un GB EORI si vous n'êtes pas établi au Royaume-Uni. Il vous faut:

- Un compte **Government Gateway** (si vous ne disposez pas de compte vous pourrez en créer un lors de votre inscription)
- Un numéro de TVA britannique et date d'entrée en vigueur de l'enregistrement (si vous êtes enregistré à la TVA)

NB: Cette demande peut être faite par l'entreprise elle-même ou par son agent en douane britannique désigné.

II. UK VAT

Depuis le Brexit, le Royaume-Uni a mis en œuvre ses propres règles et réglementations en matière de TVA.

La TVA britannique est due pour chaque envoi arrivant au Royaume-Uni, indépendamment de sa valeur. En règle générale, l'importateur britannique s'occupe de la TVA à l'importation, cependant :

1. Expéditions d'une valeur ≤ 135£ (valeur intrinsèque), le vendeur/exportateur (situé en dehors du Royaume-Uni des marchandises est responsable de la déclaration et du paiement de la TVA britannique au Royaume-Uni par conséquent le vendeur (situé dans l'Union européenne ou en dehors du Royaume-Uni) doit s'enregistrer pour la TVA britannique.

Exception : B2B - dans ce cas, les responsabilités en matière de TVA britannique peut être délégué par le vendeur à l'entité juridique britannique acheteuse/réceptrice.

2. Les envois d'une valeur > 135£, quel que soit le statut de l'importateur (personne privée ou entité juridique agissant en tant qu'importateur officiel), la TVA et les droits d'importation sont calculés dans la déclaration en douane et sont / payés par l'importateur britannique enregistré.

Exception globale : les envois entre particuliers et constituant un « cadeau » d'une valeur en-dessous de 39 £ sont exonérés de TVA et de droits d'imports.

Dans le cas où l'expéditeur de l'Union européenne est responsable des formalités d'importation au Royaume-Uni, la société étrangère devra par conséquent s'enregistrer et demander un numéro de TVA britannique.

Dès le début du Brexit, le gouvernement britannique a décidé d'introduire la comptabilité TVA différée britannique. Cette comptabilisation différée, nommée « *postoned VAT accounting* », est une simplification comparable au « ET 14 000 » belge, selon laquelle l'importateur officiel britannique a la possibilité d'être exempté du paiement de la TVA à l'importation au moment de l'importation, mais doit déclarer la TVA à l'importation dans sa déclaration périodique de TVA au Royaume-Uni. [PLUS D'INFO ICI](#)

III. Connaître le Code HS et la valeur en douane de vos produits importés

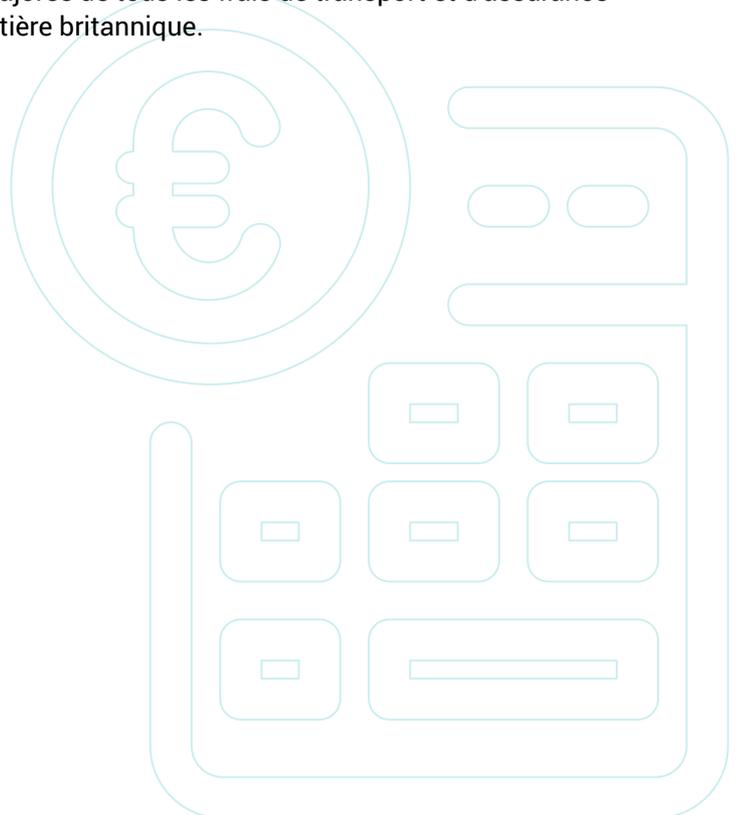
Chaque produit tangible et marchandise importée au Royaume-Uni doit être identifié par un numéro de tarif douanier unique ou un code de marchandise.

La valeur en douane des produits est nécessaire pour effectuer une déclaration en douane et calculer les droits sur une importation. La détermination de la valeur en douane est aussi influencée par les conditions de ventes (Incoterms). Dans des circonstances normales, le prix de vente tel que mentionné sur la facture accompagnant les marchandises est le point de départ pour déterminer les valeurs douanières, majorée de tous les frais de transport et d'assurance jusqu'à la frontière britannique.



Consultez
le **UK Trade**

Tarif afin de connaître le code des produits importés et calculez les droits d'import et autres taxes sur une importation au Royaume-Uni.



IV. Origine européenne des produits

L'**Accord de commerce et de coopération** (ACC) conclu entre le Royaume-Uni et l'Union européenne en décembre 2020, prévoit un tarif préférentiel (une réduction ou exemption totale des droits de douanes), à condition que les produits importés répondent aux exigences des règles d'origine pour être déterminé comme étant originaires de l'Union européenne ou le Royaume-Uni et fournir une preuve d'origine à l'appui lors de l'entrée dans l'Union européenne ou au Royaume-Uni.

En raison de la sortie du Royaume-Uni de l'union douanière, le Royaume-Uni ne fait plus partie des accords préférentiels que l'Union européenne a conclu avec d'autres pays ou groupes de pays. Cela signifie, entre autres, qu'à partir du 1er janvier 2021, les règles d'origine Pan-Euro Méditerranéennes et des Accords de Libre Échanges de l'Union européenne (ALE) ne sont plus applicables dans les échanges de biens entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Dès lors, les certificats de circulation EUR.1 et EUR-MED, les déclarations à long terme des fournisseurs ou des documents de mouvement (comme ATR.1 : libre circulation) ne peuvent plus être utilisés entre les deux parties. L'autorisation d'exportateur agréé ne s'applique pas non plus.

1

Est-ce que votre produit remplit les conditions pour bénéficier du tarif préférentiel ?

Les règles d'origine garantissent que les produits remplissent les conditions de l'ACC entre l'Union européenne et le Royaume-Uni :

- Des **produits entièrement obtenus** dans une des deux parties contractantes considérés comme originaires peut presque toujours bénéficier des tarifs préférentiels.

Exemple :

Une table fabriquée par un menuisier belge à partir d'un chêne cultivé en Belgique bénéficie de tarifs préférentiels.

- Des **produits suffisamment ouverts ou transformés** à partir des composants ou matières premières d'origine de l'Union européenne et/ ou d'origine non-Union européenne qui sont transformées ou travaillées, peuvent obtenir une origine préférentielle à condition qu'ils remplissent les critères listés dans l'annexe jointe au protocole origine de l'ACC. Les produits insuffisamment ouverts ou transformés n'obtiendront pas d'origine préférentielle.

- Des **règles spécifiques** aux produits sont contenues dans l'ACC.

L'accord sera revu périodiquement. Les droits de douane et quotas ne sont donc pas exclus à l'avenir.



Toutefois,
les **produits**

non-originaires d'une des deux parties sont soumis au Tarif Extérieur Commun à l'importation dans l'Union européenne et au « UK Global Tariff » à l'importation au Royaume-Uni.



Plus d'information concernant les conditions pour bénéficier du tarif préférentiel voir le guide [ici](#).

Règles générales d'origine

- Le produit doit être entièrement obtenu dans l'un des deux pays
- et**
- Il doit être produit exclusivement à partir de matières originaires

Règles d'origine spécifiques aux produits

- Un processus spécifique est requis
- ou**
- La valeur des pièces non originaires par rapport à la valeur globale doit se situer dans le seuil prescrit ou
 - Un changement de tarif douanier est nécessaire
 - Ou une combinaison de ce qui précède

2 Comment prouver l'origine de votre produit ?

Selon l'ACC, il y a deux options :

a. Attestation d'origine sur facture

Selon l'attestation d'origine sur la facture ou sur des documents commerciaux accompagnant l'envoi, la charge de la preuve d'origine incombe à l'exportateur.

Le système Registered Exporter (REX) permet à l'exportateur de l'Union européenne de certifier que l'origine préférentielle des produits est de l'Union européenne. Cette attestation d'origine (voir modèle ci-dessous) peut être présentée sous forme de facture ou tout autre document commercial émis par l'exportateur.

- Demande d'un numéro REX via le portail [EU Customs](#)
- **Exception** : le système REX n'est pas obligatoire lorsque la valeur des produits d'origine européenne, se trouvant sur la facture d'envois vers le Royaume-Uni, est inférieure à 6 000 euros
- Il est possible de faire une déclaration unique pour des envois multiples de produits identiques (max. 12 mois) au lieu de transactionnel (par envoi)

b. La connaissance de l'importateur « Importer's knowledge »

Selon l'« Importer's knowledge », c'est à l'importateur britannique qu'incombe la responsabilité de la preuve de l'origine préférentielle du produit importé en absence d'une déclaration ou la formule spécifique de l'exportateur.

« Importer's knowledge » est principalement utilisé entre sociétés liées, lorsque l'exportateur est disposé à fournir les informations et les documents nécessaires (y compris parfois des informations confidentielles) concernant l'origine des produits, directement vers l'importateur, en raison de la non-utilisation d'une attestation d'origine par l'exportateur.

3 Comment bénéficier du traitement tarifaire préférentiel à l'importation au Royaume-Uni ?

Pour qu'un traitement tarifaire préférentiel s'applique à votre produit, une mention doit être faite dans la déclaration d'importation en douane (DAU).

Afin de bénéficier du taux de droit nul ou réduit en raison du fait que les marchandises sont originaires de l'Union européenne (ou du Royaume-Uni), le courtier en douane désigné doit appliquer le codage correct dans les cases 44 et 36 de la déclaration d'importation de douane.

Modèle de texte pour l'attestation d'origine

(Période: du _____ au _____)

L'exportateur des produits couverts par le présent document (référence de l'exportateur n°... (déclare que, sauf indication claire du contraire, ces produits ont l'origine préférentielle.....

(Lieu et date)(Nom de l'exportateur).....



Voir les
commentaires
dans l'annexe orig-4 : texte
de l'attestation d'origine

[PLUS D'INFO ICI](#)

V. Procédures d'importation

Dédouanement à la frontière

Les procédures d'importation britanniques mettent l'accent sur les déclarations préalables (avant l'arrivée des produits à la frontière britannique). Le gouvernement britannique exige donc que les lignes de ferry et le tunnel sous la Manche vérifient la présence d'une déclaration d'importation avant l'embarquement. Les documents nécessaires pour préparer le dédouanement à la frontière britannique:

- Facture ou proforma et documents de transport et liste de colisage
- Registres de TVA et d'exportation: lors de l'export vers le Royaume-Uni, la société de transport qui achemine les marchandises au Royaume-Uni doit correctement présenter la déclaration d'exportation au bureau de douane de sortie de l'Union européenne
- Certificats ou licences : des certificats phytosanitaires ou des licences d'exportation à des fins d'exportation peuvent également être nécessaires (pour des produits spécifiques)

Procédure standard versus simplifiées

Le gouvernement britannique a instauré ses propres procédures d'importation post-Brexit, sur base des déclarations préalables/pré-arrivée : avant d'entrer dans un train ou un navire, l'objectif est d'avoir soumis la déclaration d'importation britannique à HMRC.

Procédure standard

Le Royaume-Uni étant une île, il applique le principe de la déclaration à la frontière. Une déclaration (import) complète est donc nécessaire, c'est-à-dire, tous les éléments de données requis sont soumis à HMRC. Ceci a pour but d'effectuer une analyse de risque et d'appliquer les mesures d'importation correctes avant l'arrivée de la marchandise, une déclaration normale contenant environ 50 champs de données différents est requise par HMRC.

Procédures simplifiées

Le processus d'importation simplifié est une approche en 2 étapes. En premier, une déclaration simplifiée SFD (*Simplified Frontier Declaration*) est soumise au préalable. La SFD contient un nombre de données limitées, c'est donc sur la base de cet ensemble de données limitées que l'analyse du risque britannique est effectuée. Ensuite, une déclaration supplémentaire doit être soumise afin de fournir les données supplémentaires requises.

Une deuxième méthode existe pour les procédures simplifiées, à savoir la méthode EiDR, par laquelle les données de la déclaration sont collectées et introduites dans l'application/le système douanier de l'importateur, à la réception des marchandises, et suivies d'une déclaration complémentaire ultérieure. La procédure EiDR est couramment appliquée en conjonction avec un mouvement de produits couvert par une déclaration de transit, dans le cadre de laquelle les marchandises peuvent être acheminées directement vers les locaux du destinataire ou de l'importateur.



SOURCE

Afin d'utiliser les procédures de déclaration simplifiée, vous avez, comme importateur, besoin d'une autorisation. Vous pouvez soumettre les produits à la libre circulation et aux procédures spéciales suivantes:

- Perfectionnement actif
- Perfectionnement passif
- *Authorised use*
- Admission temporaire
- Entrepôt douanier

Parmi les critères pour être agréé, la demande de procédure simplifiée est également soumise à la condition de remplir un questionnaire / document de demande d'HMRC, dont le HMRC contrôlera les réponses fournies. Il est également obligatoire d'être établi au Royaume-Uni, dès lors vous pouvez demander à une [personne habilitée d'effectuer vos déclarations simplifiées](#) à votre place (c'est-à-dire par le courtier en douane désigné).

VI. UK Duty Deferment Account

Une déclaration en douane doit être remplie pour tout échange avec le Royaume-Uni.

Qu'est-ce UK Duty Deferment account ?

Un compte de report de droits (*Duty Deferment Account – DDA*) sert à retarder et consolider le paiement de la plupart des droits de douane ou des taxes, qui sont à payer le 15 du mois suivant au HMRC. Cela permet d'effectuer un seul paiement par mois par débit direct au lieu de payer les droits d'import et autres taxes pour des envois/importations individuels.

Ce compte vous permet de retarder le paiement de droits de douane, droits d'accise, la TVA à l'importation et il est également possible de demander à différer le paiement des droits sur les produits dédouanés d'un entrepôt d'accises.

En raison de la comptabilisation différée de la TVA au Royaume-Uni (par exemple, le report de la TVA), le DDA couvre désormais principalement les droits de douane et les accises.

- Les différents montants ultérieurs sont consolidés en un seul montant et ce montant consolidé n'est payé que le 15 du mois suivant au HMRC (un système spécifique est appliqué pour les accises).
- La DDA du courtier peut être utilisé sous réserve d'un accord entre l'importateur et son courtier avant de commencer la coopération.
- L'utilisation de la DDA est sujette à la condition d'obtention d'une garantie correspondant au double de la dette douanière.
- Les comptes de report de droits approuvés pour une utilisation au Royaume-Uni ne doivent pas être utilisés en Irlande du Nord.

Qui peut en bénéficier ?

Un importateur, une personne qui représente des importateurs ou une personne qui dédouane des produits d'un entrepôt d'accises peut faire la demande d'un compte de report de droits au Royaume-Uni.

Quels sont les modalités d'obtention ?

Consultez le site HMRC sur l'obtention d'un Deferment Account.

[PLUS D'INFO ICI](#)

VII. Importance des Incoterms applicables entre acheteur et vendeur

Les Incoterms (conditions internationales de vente) répartissent les activités, responsabilités et les frais tels que le transport, l'assurance, dédouanement qui incomberont soit à l'acheteur, soit au vendeur. Il est donc important de déterminer celui qui sera responsable des formalités douanières d'exportation en Belgique et des formalités d'importation au Royaume-Uni.

EXW (Ex Works) + LOCATION

Cet incoterm impose moins d'obligations pour le vendeur qui met simplement les produits à disposition dans son magasin ou lieu de livraison. Cependant, les formalités douanières à l'export sont à la charge de l'acheteur, qui pourrait rencontrer des difficultés à obtenir les justificatifs de sortie des produits.

L'Incoterm EXW est adapté si votre client a une grande expérience de l'exportation depuis l'Union européenne et de l'importation au Royaume-Uni. Cependant, un acheteur britannique qui doit accomplir les formalités d'exportation depuis l'Union européenne ne satisfait pas à la définition d'exportateur européen car une entité établie dans l'Union européenne ne peut pas agir en tant qu'exportateur européen.

Vendeur belge

Acheteur britannique

Documents et frais export

Dédouanement :

• À l'export :
BE EORI et TVA

• À l'import :
GB EORI et TVA

Frais d'importation

DDP (*Delivery Duty Paid* ou rendu droits acquittés) + LOCATION

Selon l'Incoterm DDP, le vendeur doit livrer les produits et est responsable des formalités exports et imports (en nom du vendeur) et couts douaniers tels que les droits d'importation au Royaume-Uni et de payer la TVA anglaise.

S'assurer la liaison avec l'agent en douane (de l'Union européenne et au Royaume-Uni).

Vendeur belge	Acheteur britannique
Documents et frais export	
Dédouanement :	
• À l'export :	
BE EORI et TVA	
• À l'import :	
GB EORI et TVA	
Frais d'importation (le vendeur doit trouver un courtier en douane britannique et assurer la liaison avec lui)	

DAP (*Delivered at Place* ou rendu au lieu de destination) + LOCATION

L'incoterm DAP est généralement utilisé lorsque l'acheteur souhaite faire supporter les risques de la livraison à son fournisseur jusqu'au lieu de destination (ou lieu de livraison convenu).

Cet incoterm signifie que l'acheteur prend en charge les taxes et les risques liés à l'importation. Il est également chargé d'organiser les formalités d'importation et d'assurer la liaison avec un agent des douanes britannique pour effectuer les importations en son nom. Cela pose un risque pour le vendeur car si l'acheteur ne le fait pas, le transport payé par le vendeur sera arrêté ou retardé et il devra supporter ces coûts supplémentaires.

Vendeur belge	Acheteur britannique
Documents et frais export	Dédouanement :
Dédouanement :	• À l'import :
• À l'export :	GB EORI et TVA
BE EORI et TVA	Frais d'importation + accord avec le courtier britannique + DDA

Formalités d'importations principales en Belgique depuis le Royaume-Uni

Est-ce que les produits sont soumis à des **droits de douane, licence ou d'une autorisation** à l'importation en Belgique?

- Vérifier sur [Access2Markets](#) (cet outil donne accès à plusieurs informations sur les droits de douane, les taxes, les procédures, les formalités et les exigences, les règles d'origine, les mesures à l'exportation, les statistiques, les obstacles au commerce, ...)
- Vérifier dans [TARIC](#) si une licence d'exportation est obligatoire pour votre produit

I. BE (EU) EORI

Un numero EORI est nécessaire pour toute entité légale requise d'effectuer des formalités douanières dans l'Union européenne.



Si le demandeur est établi sur le territoire douanier de l'Union européenne via un établissement stable situé dans un autre État Membre que la Belgique, il a l'obligation d'introduire sa demande de numéro EORI dans cet État Membre.

- Vérifiez si votre numéro EORI est actif. [PLUS D'INFO ICI](#)
- Si votre numéro EORI n'est pas activé, vous pouvez introduire une demande de numéro EORI via le formulaire DEMANDE/BE/EORI/A3. Ce formulaire est pour tout opérateur économique établi en Belgique. [PLUS D'INFO ICI](#)

Un EORI n'est pas requis pour les particuliers.

Depuis que le Royaume-Uni a quitté le marché intérieur de l'Union européenne le numéro EORI GB n'est plus valide pour effectuer des activités douanières dans l'Union européenne.

À cet effet, toute entreprise non établie dans l'Union européenne (c.à.d. dont le siège légal ou l'administration centrale est situé dans un pays tiers) et qui souhaite effectuer des opérations douanières en Belgique ou qui a un établissement stable en Belgique se doit d'obtenir un numéro EORI en remplissant le formulaire de demande de numéro EORI [ici](#).

- Retrouvez les formulaire [ici](#) : [DEMANDE/NON UE/EORI/A4](#)

II. Calcul et paiement des droits à l'importation et de la TVA

Le Royaume-Uni est désormais considéré comme pays tiers, au niveau de la TVA cela signifie un rétablissement des frontières fiscales entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à partir 1/1/2021.

Changements post-Brexit :

- Pour la livraison de produits par un assujetti au Royaume-Uni à un client non assujetti en Belgique (B2C), cette transaction n'est plus soumise au régime des ventes à distance mais est désormais traitée comme une importation en Belgique soumise à la TVA belge.
- Pour la livraison de produits par un assujetti au Royaume-Uni à un client assujetti en Belgique (B2B), cette transaction n'est plus considérée comme acquisition intracommunautaires mais comme importations soumise à la TVA belge.
- Voir le statut spécial pour l'Irlande du Nord, qui est valable pour les importateurs en personnes privées et entreprise en Belgique, en combinaison avec le transport direct.

Changements post-Brexit : Quand est-ce que la TVA est due ?

- Au moment du dédouanement, la déclaration douanière d'importation belge sera nécessaire pour déterminer la TVA applicable quelle que soit la valeur intrinsèque des marchandises importées (inférieure ou égale à 150€ et supérieure à 150€).
- Un report de paiement de TVA est applicable si vous possédez une autorisation E.T. 14.000.
L'Autorisation E.T. 14.000 permet de rapporter la TVA par le biais de la déclaration périodique à la TVA et peut être déduite dans la même déclaration dans la mesure du droit à déduction. [PLUS D'INFO ICI](#)
- Vous pouvez bénéficier d'une exemption de la TVA à l'importation lorsque les produits font l'objet d'une importation suivie d'une livraison intracommunautaire (régime 42).

Qui est redevable de la TVA due en Belgique ?

La règle générale vise la personne désignée comme destinataire à l'importation, généralement le client en Belgique ou le fournisseur.



Plus
d'information :

Consultez la page Brexit et
TVA du [SPF Finances](#).

III. Importance des Incoterms applicables entre et vendeur

Les Incoterms (conditions internationales de vente) répartissent les responsabilités, les obligations et les coûts entre l'acheteur et le vendeur. L'incoterm décrit également le lieu où les biens seront livrés / mis à la disposition de l'acheteur. De plus un Incoterm requiert une localisation claire. Il est important de déterminer celui qui assurera le rôle d'exportateur ou d'importateur car cela déterminera si vous êtes responsable des formalités d'exportation au Royaume-Uni ou d'importation en Belgique ou non. Si c'est le cas, il vous faudra un numéro EORI et un numéro de TVA belge pour l'import et un numéro EORI GB et TVA britannique pour l'export. Il est primordial de choisir (et mettre sur la facture) un incoterm qui correspond à la situation réelle convenue et non à une situation hypothétique.

Se référer au titre 7 sur l'importance des Incoterms applicables entre acheteur et vendeur de la section précédente.

IV. Importance de l'origine britannique des produits

C'est l'exportateur britannique qui doit établir la déclaration d'origine. Il s'agit d'un texte fixe (voir dessous) qui doit être mis sur la facture ou tout autre document commercial.

Modèle de texte pour l'attestation d'origine

(Period: from _____
to _____)

The exporter of the products covered by this document (Exporter Reference No ...) declares that, except where otherwise clearly indicated, these products are of ... preferential origin.

(Place and date)...

(Name of the exporter)

Il n'est pas nécessaire d'indiquer les coordonnées de la personne qui a délivré le document utilisé pour remplir la déclaration. Pour éviter toute confusion, il est recommandé que l'exportateur établisse la déclaration d'origine sur un document qu'il a délivré.

Pour l'importation, à des fins non commerciales (c.a.d. entre particuliers), de produits originaires du RU dans l'UE, une dérogation à l'obligation de fournir une preuve formelle de l'origine peut être accordée si la valeur totale est inférieure à soit :

- 500 euros pour les produits envoyés en petits colis
- 1 200 euros pour les produits faisant partie des bagages personnels d'un voyageur. (en excluant les achats en ligne)

Que faire pour bénéficier du traitement tarifaire préférentiel à l'importation dans l'Union européenne ?

Pour qu'un traitement tarifaire préférentiel s'applique à votre produit, votre agent en douane devra indiquer la mention appropriée dans la déclaration d'importation en douane (DAU).

Au Royaume-Uni le numéro EORI britannique est utilisé quelle que soit sa valeur des produits nécessitant la déclaration d'origine.

L'outil nommé [ROSA](#) (Rules of Origin Self Assessment) vous aidera à comprendre les règles d'origines.



Pour plus d'information,

consultez la Note d'information sur l'[Origine Préférentielle](#) et l'[ANNEX ORIG-4: TEXT OF THE STATEMENT ON ORIGIN de l'ACC](#)



Autorité contractante :

hub.brussels

Agence Bruxelloise pour
l'Accompagnement de l'Entreprise
CBE 0678.485.603

Chaussée de Charleroi 110
1060 Bruxelles - Belgique

Coordinateur :

BU Export - International Development Department

Auteur :

EY SOLUTIONS SRL

Mise en page :

Klär.graphics SRL

Date :

Janvier 2023

Ce guide est financé par l'Union européenne dans le cadre de la Brexit Adjustment Reserve